



Edition du 13/02/2025 – Numéro 43

## ACTUALITES DE SANTE PUBLIQUE

1. **Vaccination Grippe** – Vaccins trivalents
2. **Antibiorésistance** – Nouvelle feuille de route 2024-2034
3. **Antibiothérapie** – Nouvelles recommandations de bonnes pratiques
4. **Génotoxicité** – Spécialités contenant du Thiocolchicoside
5. **Influenza zoonotique** – Transmission à l'homme
6. **Actualités** – Produits pharmaceutiques

### 1. Vaccination contre la grippe saisonnière – Vaccins trivalents

Le DGS Urgent n°2025\_01 du 6 janvier 2025 précise que dans le cadre de la préparation de la campagne 2025/2026 contre la grippe saisonnière, les laboratoires pharmaceutiques vont mettre en place des précommandes de vaccins antigrippaux jusqu'au 31 mars prochain. Comme chaque année, cette démarche vise à anticiper toute tension d'approvisionnement et à garantir un déroulement optimal de la prochaine campagne.

➤ **Particularité de la campagne 2025/2026 :**

Actuellement, les vaccins antigrippaux remboursés par l'assurance maladie en France sont quadrivalents et contiennent les quatre principales souches de grippe responsables de la grippe saisonnière : A(H1N1), A(H3N2), B/Victoria et B/Yamagata. Cependant, la souche B/Yamagata du virus de la grippe B ne circule plus depuis mars 2020 notamment en raison des mesures de santé publique mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19 pendant la pandémie.

Dans ce contexte, les autorités sanitaires françaises organisent l'arrivée sur le marché et la prise en charge des vaccins trivalents pour la saison 2025/2026. Toutefois, comme l'ensemble des autorisations n'ont pas encore été délivrées, les laboratoires pharmaceutiques proposeront une pré-commande sur la base du vaccin quadrivalent déjà remboursé par l'assurance maladie. Et la commande finale se fera sur la base du vaccin trivalent lorsque les autorisations auront été émises.

Pour plus d'informations :

- DGS Urgent n°2025\_01 (06/01/2025) « Passage aux vaccins trivalents contre la grippe saisonnière pour la saison 2025-2026 et organisation des précommandes » : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_no2025\\_01\\_precommandes\\_vaccins\\_grippe.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2025_01_precommandes_vaccins_grippe.pdf)

Pour plus d'informations : Section Santé Publique  
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08  
[sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)

## 2. Antibiorésistance – Nouvelle feuille de route interministérielle 2024-2034

Cette nouvelle feuille de route ambitieuse à 10 ans s'inscrit dans la suite des efforts engagés depuis 2016 et s'articule en 5 volets, déclinés en 17 objectifs stratégiques :

- 1. Engager chacun des acteurs et développer une stratégie pérenne de sensibilisation, formation, communication.
- 2. Développer la recherche pour une meilleure compréhension des mécanismes.
- 3. Renforcer la coordination des outils de surveillance intégrée.
- 4. Préserver l'arsenal des produits existants, optimiser son utilisation et développer des innovations pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens.
- 5. Travailler, avec l'équipe France, au rayonnement international de la France

Pour plus d'informations :

- Ministère de la santé, « Lutte et prévention en France » : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-politiques-publiques-pour-preserver-l-efficacite-des-antibiotiques/article/lutte-et-prevention-en-france#%3A~%3Atext=Suite%20%C3%A0%20une%20concertation%20publique%2Cest%20publi%C3%A9e%20en%20septembre%202024>.

## 3. Antibiothérapie – Nouvelles recommandations de bonnes pratiques

Le 9 janvier 2025, la Haute Autorité de Santé (HAS) a mis à jour les recommandations de bonnes pratiques relatives aux choix et durées d'antibiothérapie concernant les pathologies suivantes :

- Pneumonie aiguë communautaire chez l'enfant et chez l'adulte en ambulatoire ;
- Infections génitales hautes non compliquées ;
- Angine aiguë de l'enfant ;
- Exacerbations aiguës de bronchopneumopathie chronique obstructive ;
- Coqueluche chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte ;
- Urétrites et cervicites non compliquées ;
- Infection urinaire de la femme ;
- Infections bactériennes cutanées ;
- Infection par *Helicobacter pylori* chez l'adulte ;
- Diverticulite aiguë sigmoïdienne non compliquée.

Pour plus d'informations :

- HAS : [https://www.has-sante.fr/jcms/fc\\_2875171/fr/resultat-de-recherche?FACET\\_THEME=c\\_64654%2Fc\\_64679%2Fc\\_1151805&types=guidelines](https://www.has-sante.fr/jcms/fc_2875171/fr/resultat-de-recherche?FACET_THEME=c_64654%2Fc_64679%2Fc_1151805&types=guidelines)

## 4. Génotoxicité – Spécialités contenant du Thiocolchicoside

L'ANSM a publié une information de sécurité concernant les spécialités contenant du Thiocolchicoside.

À la suite de la mise en évidence d'un risque de génotoxicité du Thiocolchicoside utilisé par voie orale et intramusculaire, celui-ci est contre-indiqué pendant la grossesse, au cours de l'allaitement, chez les femmes en âge de procréer n'utilisant pas de contraception.

De nouvelles recommandations ont été établies :

- Le Thiocolchicoside utilisé par voie orale et intramusculaire est contre-indiqué chez les hommes sans contraception efficace. Aussi, afin d'éviter tout risque pour le fœtus, les

---

Pour plus d'informations : Section Santé Publique  
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08  
[sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)

patientes en âge de procréer et les hommes doivent être informés de la nécessité d'une contraception efficace pendant le traitement par Thiocolchicoside.

- Le Thiocolchicoside étant génotoxique, une contraception efficace doit être maintenue après l'arrêt du traitement pendant 1 mois pour les femmes et 3 mois pour les hommes.

Pour plus d'informations :

- ANSM : <https://ansm.sante.fr/informations-de-securite/specialites-contenant-du-thiocolchicoside-rappels-et-nouvelles-recommandations-concernant-le-risque-potentiel-de-genotoxicite>
- ANSM : <https://ansm.sante.fr/uploads/2025/02/05/20250205-dhpc-thiocolchicoside-courrier-pds.pdf>

## 5. Virus influenza d'origine zoonotique – Transmission à l'homme

Le DGS-Urgent n°2025\_04 du 6 février 2025 prévoit la conduite à tenir vis-à-vis du risque de transmission à l'homme des virus influenza d'origine zoonotique et une vigilance renforcée.

La large circulation mondiale depuis quelques années du virus influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 chez les oiseaux sauvages et captifs, puis chez de nombreuses espèces de mammifères carnivores et marins et chez des bovins fait craindre une possible adaptation du virus à l'homme et amène les autorités sanitaires à renforcer leur anticipation à ce risque.

Messages clés concernant la prise en charge d'un patient avec syndrome grippal avec notion d'exposition à des animaux :

- Interroger tout patient avec syndrome grippal sur la notion d'exposition à des animaux, notamment les volailles et les porcs, mais d'autres mammifères peuvent être concernés (cf. annexe).
- Devant tout cas possible de grippe aviaire ou porcine, réaliser un prélèvement nasopharyngé (et conjonctival en cas de symptômes oculaires) pour une recherche de grippe par RT-PCR. La recherche doit obligatoirement cibler le type (type A ou B) et le sous-type saisonnier (H1 et H3). Ce prélèvement peut être réalisé, si besoin, par une infirmière.
- L'arrêté du 6 décembre 2024 ([lien](#)) étend la prise en charge du diagnostic de grippe (type et sous-type) et du SARS-CoV-2 par RT-PCR sur prélèvement respiratoire chez des personnes symptomatiques exposées à un virus influenza zoonotique et cela toute l'année<sup>1</sup>.
- **En cas de résultat du test positif** pour un virus influenza A et négatif ou non conclusif pour un sous-type H1 ou H3, le patient correspond à la définition de cas probable de grippe zoonotique. **Un signalement à l'ARS doit être réalisé sans délai.**
- Le médecin prescripteur et le laboratoire préleveur doivent compléter cette fiche de renseignement pour tout patient correspondant à la définition d'un cas possible ou probable de grippe zoonotique (<https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/grippe-aviaire/fiche-de-renseignements-sur-la-grippe-zoonotique>)
- Dans l'attente du résultat, afin de réduire le risque de transmission de l'agent pathogène en cause à son entourage, des consignes d'hygiène et de prévention devront être données au patient (limitation des contacts, port du masque et adoption des gestes barrières, limiter les contacts avec les animaux). Un dépliant d'information sur les bons réflexes face aux gripes aviaire et porcine est disponible sur le site de Santé publique France.
- Si le patient nécessite une prise en charge hospitalière, il doit être orienté vers le Samu/Centre 15.

Pour plus d'informations :

- DGS-Urgent n°2025\_04 du 6 février 2025 « Vigilance renforcée vis-à-vis du risque de transmission à l'homme des virus influenza d'origine zoonotique – Conduite à tenir : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_no2025-04\\_iahp.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2025-04_iahp.pdf)

Pour plus d'informations : Section Santé Publique  
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08  
[sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)

- Fiche COREB : Vigilance grippe zoonotique – Check-list 1<sup>er</sup> recours en soins primaires : (<https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/20250206-grippes-zoonotiques-coreb.pdf>)
- Santé Publique France « Surveillance et investigation des cas de grippe humaine due à un virus influenza d'origine aviaire ou porcine » : <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/grippe-aviaire/conduite-a-tenir-vis-a-vis-des-personnes-exposees-au-virus-grippe-d-origine-animale>

## 6. Actualités :

- **Héparine calcique** en seringue préremplie – Tensions d'approvisionnement et arrêt de commercialisation

<https://ansm.sante.fr/actualites/heparine-calcique-en-seringue-preremplie-tensions-dapprovisionnement-et-arret-de-commercialisation>

- **Xeroquel LP et génériques** – Tensions d'approvisionnement en quétiapine – Nouvelles conduites à tenir

<https://ansm.sante.fr/actualites/fortes-tensions-dapprovisionnement-en-quetiapine-xeroquel-lp-et-generiques-premieres-conduites-a-tenir>

- **Tramadol et codéine** – Rappel de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de prescription au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Article 2 : La prescription des médicaments à usage humain ou à usage vétérinaire contenant de la codéine ou de la dihydrocodéine, seules ou en association, est **limitée à douze semaines** de traitement. La poursuite du traitement nécessite une nouvelle prescription.

<https://ansm.sante.fr/actualites/decision-du-27-11-2024-modifiant-la-decision-du-24-09-2024-portant-application-dune-partie-de-la-reglementation-des-stupefiants-aux-medicaments-contenant-du-tramadol-et-aux-medicaments-contenant-de-la-codeine-ou-de-la-dihydrocodeine>

- **Lévothyroxine** – Retrait de lots L-Thyroxin Henning 50µg et 75 µg

<https://ansm.sante.fr/actualites/l-thyroxin-henning-levothyroxine-50-ug-et-75ug-comprime-secable-risque-de-sous-dosage-en-principe-actif-avant-leur-peremption-pour-quatre-lots>

- **Plan hivernal 2024-2025** – Approvisionnement et pénuries

<https://ansm.sante.fr/uploads/2025/02/07/20250207-plan-hivernal-situation-31-01-2025.pdf>

---

Pour plus d'informations : Section Santé Publique  
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08  
[sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)